

Roumazières-Loubert, le 19 septembre 2018

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**16500 ABZAC**

Mél : laurent.pineau@terreal.com  
Tél : 05 45 71 86 42 / 06 78 59 63 96

**Objet : Projet d'ouverture de carrière d'argile à Abzac – Demande d'avis sur la remise en état**

Monsieur le Maire,


Notre société projette l'ouverture d'une carrière d'argile de 19 ha sur le territoire de votre commune, au lieu-dit « La Croix-aux-Loups ». Ce projet relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), nous instruisons une demande d'autorisation unique auprès des services de la DREAL.

Dans le cadre de ce dossier, nous devons fournir l'avis du Maire de la commune concernée sur la remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation (I-7° de l'article R 512-6 du Code de l'Environnement).

C'est pourquoi je sollicite votre avis sur le projet de remise en état telle que décrit dans la note ci-annexée. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un avis portant uniquement sur l'état des terrains après l'extraction et non sur le projet lui-même et que cet avis ne nécessite pas de délibération en conseil municipal.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Laurent PINEAU  
Responsable foncier



PJ : - note relative à la remise en état des terrains

## Projet d'ouverture de carrière d'argile TERREAL

« La Croix aux Loups » - Commune d'Abzac (16500)

### Note relative à la remise en état des terrains



Extrait du dossier de Demande d'autorisation environnementale

Le projet global de remise en état du site est basé sur un remblaiement partiel de la zone extraite, comprenant un plan d'eau en partie sud des terrains rendus à la vocation agricole, en pente douce vers le nord, comme actuellement – voir plan du phasage état final en page suivante.

Les matériaux nécessaires pour le réaménagement proviendront de l'exploitation elle-même (découverte et matériaux), sans apport extérieur.

La première étape de la remise en état du site passe par l'évacuation de l'ensemble des installations, déchets et dépollution des sols si besoin. Elle sera facilitée par un entretien suivi du site (évacuation régulière des déchets courants), par l'absence de stockage d'hydrocarbures et de produits dangereux sur site.

En fin d'exploitation, les diverses infrastructures ayant servi à l'exploitation seront démantelées et/ou évacuées. Il s'agira notamment des pompes de refoulement mobiles et du mobilier de signalisation.

Pendant la durée d'exploitation, si des sols ou matériaux sont éventuellement pollués par des déversements accidentels d'hydrocarbures, ils seront immédiatement enlevés à l'aide d'un chargeur ou d'une pelle, et traités ou stockés dans un centre adapté.

Le stock d'inertes et de terres végétales permettra le comblement de la majeure partie de la zone d'extraction. Sur les 19 hectares du site, 12 retrouveront un couvert végétal permettant un retour à une occupation agricole.

Le remblayage de cette partie sera géré de manière à assurer la stabilité physique des terrains. La qualité du sol et le bon écoulement des eaux sur les terrains remis en place feront l'objet d'une attention particulière. Il n'y aura aucun apport extérieur de déchet.

Le plan d'eau qui sera créé présentera une surface de 7 ha. Cette création est possible car ce plan d'eau n'interceptera pas de cours d'eau mais sera alimenté par les eaux de nappe et de ruissellement.

